

Procès-verbal du Conseil d'école

Du 1^{er} trimestre

Année scolaire 2022/2023

NOM DE L'ECOLE	Ecole maternelle publique P,Kergomard
ADRESSE DE L'ECOLE	68 grande rue 72450 Montfort Le Gesnois
DATE DU CONSEIL D'ECOLE	18 octobre 2022

Les participants au conseil

l'éducation nationale	l'équipe enseignante
les parents élus	Mmes Héron , Hermange , Terpereau Aubry et Mr Fuselier
la municipalité	Mme Coulon, Mr Trifaut
autres	les Atsems

Les participants absents et excusés

l'éducation nationale	Mme Pichon, IEN
les parents élus	Mr Launay

1) Présentation des membres du conseil d'école

Un tour de table est effectué afin de présenter les nouveaux membres du conseil d'école.

Cette année, 6 nouveaux parents ont rejoint Mr Launay.

Les effectifs

Il y a 73 élèves inscrits dans l'école. Les effectifs sont stables voire en légère baisse.

Nous comptons actuellement au 18 octobre 2022

TPS	PS	MS	GS
9	22	22	20

Nous ferons très prochainement les prévisions d'effectifs pour l'année 2023/2024.

2) Le vote du règlement intérieur de l'école

⇒ Le règlement antérieur est relu et certains points sont modifiés :

Article n°3:

On a modifié une phrase :

⇒ Aucun aliment et boisson ne sont tolérés au sein de l'école (ni gouter, ni glacière, ni gourde)

Article n°4 :

On a ajouté :

⇒ Rédaction d'une chartre du parent accompagnateur. Celle-ci sera signée en début d'année par tous les parents ⇒

Article n°5

⇒ Tous les enfants de l'école doivent être obligatoirement inscrits au restaurant scolaire à chaque début d'année même s'il n'y déjeune pas.

Puis relecture de la chartre de la laïcité. Elle sera distribuée aux parents en même temps que le règlement intérieur

3) Le bilan des comptes de la coopérative

L'année 2021/2022 a été une année de transition pour la coopérative. Les fonds sont désormais gérés par l'association USEP Ecole Pauline Kergomard et non plus par l'OCCE.

1er bilan OCCE

- Lecture de la balance des comptes de l'année scolaire 2021/2022
- La balance des comptes est déficitaire sur l'exercice de l'année 2021/2022 ce qui est normalement puisque nous voulions vider le compte pour tout basculer sur l'USEP.

Il y a eu aucun apport financier sur ce compte.

2ème bilan : Association USEP

- Lecture du bilan celui-ci est positif.
- Les statuts avec le nom des adhérents devront être déposés en mairie.

Les 2 bilans sont à l'école. Ils sont à la disposition de parents à leur demande.

4) Présentation des PPMS

- ☞ Il existe 2 types de PPMS dans les écoles
 - Le PPMS risques majeurs (risques naturels)
 - Le PPMS attentats –intrusion.

Ces 2 PPMS ont été établis par la directrice de l'école et par les forces de l'ordre, il y a quelques années et doivent être mis à jour chaque année.

De plus nous devons réaliser chaque année un exercice nécessaire au contrôle de leur efficacité.

Le jeudi 13 octobre 2022 nous avons effectué celui attentats- intrusions et lors de cet exercice nous avons pu voir ces limites vues au changement de quelques éléments de l'école (BCD entre autres).

Mais depuis la loi Rilhac (21 décembre 2021), en ce qui concerne les PPMS, c'est l'article L411-4 dans le code de l'éducation qui s'applique.

« Chaque école dispose d'un plan pour parer aux risques majeurs liés à la sûreté des élèves et des personnels. Ce plan est établi et validé conjointement par l'autorité académique, la commune ou l'établissement public de coopération intercommunale gestionnaire du bâtiment et les personnels compétents en matière de sûreté. Le directeur donne son avis et peut faire des suggestions de modifications au regard des spécificités de son école. Pour cela, il peut consulter les personnels compétents en matière de sécurité. Il assure la diffusion de ce plan auprès de la communauté éducative et le met en œuvre. Il organise les exercices nécessaires au contrôle de son efficacité. »

Par conséquent ce n'est plus au directeur de faire les mises à jour. Le maire va se renseigner sur les démarches à suivre.

5) Présentation du projet pédagogique de l'année

Cette année, l'école va travailler sur le thème

→ Le voyage autour du monde.

En fin d'année, nous allons essayer d'aller au Zoo de la Flèche.

6) Divers

a) Le gymnase

☞ Les enfants iront normalement du 6 janvier 2023 au 10 février 2023 soit 6 séances et du 16 au 30 juin soit 3 séances (soit dans la salle soit à l'extérieur). La mairie est en train de réaliser les devis pour le transport et en fonction du montant et vu la conjoncture actuelle, elle sera peut être obligée de réduire le nombre de séances.

b) Piscine :

☞ Les enfants de GS vont à la piscine depuis le 16 septembre 2022 jusqu'au 18 novembre 2022 soit 7 séances. Nous remercions les parents qui nous aident lors de ces séances et la municipalité pour le financement de cette activité.

c) La participation des parents aux élections des parents

☞ Il y a 7 parents qui se sont portés candidats et ils ont été élus par 71 voix sur 134 inscrits soit un taux de participation de 52,99 %. L'équipe enseignante remercie les 7 parents élus.

Pour rappel, la participation des années précédentes étaient :

- ⇒ L'année 2021/2022 : 53,73%
- ⇒ L'année 2020/2021 : 59,44%
- ⇒ L'année 2019-2020 : 53,9%

Pour information la participation nationale en 2022/2023 est de 50,36%

d) Le spectacle de fin d'année

Si les conditions sanitaires nous le permettent, les enfants réaliseront un spectacle de fin d'année pour les familles **le vendredi 16 juin 2023** à la salle polyvalente de Montfort Le Gesnois .Une répétition générale aura lieu le mardi 13 juin 2022. La salle polyvalente est réservée.

f) Le ménage :

La directrice a constaté au retour des vacances d'été que le ménage était bien moins fait que les autres années .Pourquoi ?

Ex : vitre non lavée

La mairie n'a pas de réponse car il y avait le même personnel que les autres années

g) Un spectacle à la salle polyvalente

Le lundi 5 décembre 2022, l'école se rendra à la salle polyvalente pour assister au spectacle « Sous la neige » .Un partenariat entre la commune et le théâtre Epidaure a eu lieu. La représentation coûte 4 euros par enfant.

g) Achats et travaux

** les achats*

- l'ordinateur de direction
- les ordinateurs de classe

** les travaux*

- grillage dans la cour de l'école pour délimiter les vannes d'accès et la trappe à charbon
- remettre les plaques du plafond du couloir du sous-sol
- mousse du tapis de jeux (très glissant et dangereux)
- siphons dans les sanitaires du sous-sol
- fixer des étagères dans le meuble bleu (classe n°4)
- Fils dans le couloir Fabienne

7) Questions de parents

• Le restaurant scolaire :

Après les départs de 3 personnels du restaurant scolaire, qu'en est-il d'un recrutement au restaurant scolaire afin de remplacer ces départs ? En cas d'absence de personnels, comment la mairie anticipera et organisera le remplacement des personnels absents et la prise en charge des élèves tout en préservant leur sécurité ? Serait-il possible d'organiser des visites du restaurant scolaire aux parents d'élèves ?

⇒ La maire précise qu'il a été fait un recrutement pour le personnel du restaurant scolaire et qu' il ne fera pas d'autres recrutements. Il envisage d'avoir recours à des bénévoles en cas d'absences d'agents.

⇒ La municipalité proposera prochainement une visite du restaurant scolaire aux parents d 'élèves qu'ils le souhaitent.

L'hygiène à l'accueil périscolaire :

- Des parents d'élèves ont relevé des problèmes d'hygiène dans les locaux (et surtout les sanitaires) utilisés pour l'accueil périscolaire. Qu'en est-il du ménage et du nettoyage des sanitaires utilisés par nos enfants ? Qui s'en occupe ? Et à quelle fréquence sont-ils nettoyés ?

⇒ Le maire précise qu'ils sont faits tous les soirs et qu'il y a aucune plainte des enseignants du primaire

Le président du conseil d'école

Mme Denéchère



Le secrétaire de séance

Christiane Coulon

adjoindé

